

CONSTRUCTION ACCESSOIRE (AGRICOLE)

(Ex. : grange, étable, écurie, porcherie, poulailler, remise à machinerie, silo, séchoir, cabane à sucre, etc.)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Nom et coordonnées du requérant incluant le numéro de téléphone et l'adresse courriel
- Nom et coordonnées de l'entrepreneur (si applicable)
- Adresse des travaux
- Description des travaux
- Date de début et de fin de travaux
- Coût des travaux

LISTE DES DOCUMENTS ET AUTRES INFORMATIONS REQUISES ⁽¹⁾

<input type="checkbox"/>	Plan projet d'implantation (échelle 1:1000 ou plus grande)
	<p>Idéalement à partir d'une copie de votre certificat de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, les documents soumis doivent inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La localisation et les dimensions de la construction accessoire sur votre terrain; <input type="checkbox"/> La distance entre la construction accessoire et les limites du terrain, tout autre bâtiment (principal ou accessoire) ou toute piscine (si applicable); <input type="checkbox"/> La localisation et les dimensions de toute autre construction accessoire existante sur le terrain (si applicable). <p><i>Dans le cas d'un projet nécessitant des plans signés et scellés par un architecte, un plan de projet d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre ou un architecte devra être soumis.</i></p>
<input type="checkbox"/>	Plans et détails de la construction accessoire (échelle 1:50 ou plus grande)
	<p>Quatre (4) copies des plans suivants doivent être soumises en version papier et à l'échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Plan d'architecture (A) (C) <input type="checkbox"/> Plan de structure (B) (C) <input type="checkbox"/> Plan mécanique et électrique (B) (C) <p><i>(A) Pour les travaux suivants, des plans signés et scellés par un architecte sont requis (Loi sur les architectes) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - construction, agrandissement ou modification d'un bâtiment agricole de plus de 2 étages et d'une superficie brute totale de plancher de 300 m² et plus après réalisation des travaux; - construction d'un bâtiment agricole de plus de 1 étage et d'une superficie brute totale de plancher de 750 m² et plus après réalisation des travaux; - agrandissement ou modification d'un bâtiment agricole de plus de 1 étage et d'une superficie brute totale de plancher de 1050 m² et plus après réalisation des travaux. <p><i>(B) Pour les travaux suivants, des plans signés et scellés par un ingénieur ou, le cas échéant, réalisés par l'exécutant des travaux sont requis (Loi sur les ingénieurs) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - construction d'un silo ou d'un ouvrage de déjections animales; - construction, agrandissement ou modification d'un bâtiment agricole ayant, après réalisation des travaux : <ul style="list-style-type: none"> • plus d'un étage, des poteaux d'ossature de plus de 3,6 m de hauteur, une aire de bâtiment de plus de 600 m² et une hauteur de plus de 6 m calculée à partir du niveau du sol jusqu'au faîte; • plus de 2 étages et une aire de bâtiment de plus de 150 m². <p><i>(C) Il est de votre responsabilité de confirmer, auprès de vos professionnels (architecte et ingénieurs), la nécessité de plans signés et scellés.</i></p>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
	Oui	Non
Le projet comprend-il la démolition d'un bâtiment existant?	<input type="checkbox"/> ^(A)	<input type="checkbox"/>
Le projet comprend-il l'ajout ou la modification d'une installation septique ou d'un puits?	<input type="checkbox"/> ^(A)	<input type="checkbox"/>
Le projet comprend-il la construction ou l'installation d'un autre bâtiment ou construction accessoire agricole (ex. : grange, étable, écurie, porcherie, poulailler, remise à machinerie, fosse à purin, plate-forme à fumier, etc.)?	<input type="checkbox"/> ^(A)	<input type="checkbox"/>
La propriété projetée se situe-t-elle dans une de ces zones? ^(B)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bande de protection riveraine ▪ Milieu humide ▪ Terrain contaminé ▪ Zone à risques de glissement de terrain ▪ Zone inondable (faible courant ou grand courant) ▪ Zone de niveau sonore élevé 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

^(A) Ces travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation. Veuillez vous référer au formulaire associé à votre projet afin de fournir les documents et informations requises lors de votre demande.

^(B) Des documents supplémentaires ou autres rapports devront nous être acheminés avec la demande. Au besoin, veuillez s.v.p. communiquer avec nous pour plus de précisions.

⁽¹⁾ Tout document manquant doit être transmis dans un délai maximal de **45 jours** suivant l'ouverture de la demande pour compléter votre dossier, à défaut de quoi, nous procéderons à la fermeture de ce dernier.

Les documents requis peuvent être transmis :

- en format numérique à l'adresse courriel info-permis@drummondville.ca (lors de la transmission, s.v.p. prendre soin de bien identifier votre envoi en indiquant, dans l'objet, l'adresse de référence pour les travaux);
- en personne au comptoir du Service de l'urbanisme de l'hôtel de ville situé au **415, rue Lindsay**.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec nous en composant le **311**.

Il est important de noter que cette liste est non exhaustive et qu'en tout temps, la Ville peut exiger d'autres documents ou informations supplémentaires afin de compléter le dossier pour fins d'étude.